



Défense de président destitué par l'abus du conseil d'administrat

Par **moa25**, le 17/11/2013 à 16:07

Bonjour,

Aidez moi vite svp,

Je suis présidente d'une association. Certains membres du CA me reproche de ne pas respecter les statuts alors que rien dans les statuts ne justifie leurs propos. Nous avons fait une AG le 01/11/2013 et pendant l'AG ils ont monopolisé la parole et imposer une autre AG le 16/11/2013 pendant laquelle il y aura un vote sur ma destitution. Ils n'ont même pas demandé mon avis. Ils ne m'ont pas laissé le temps de m'exprimer. Malgré tout et par la suite j'ai demandé et forcé le report de l'AG du 16/11/2013 car les délais était trop court pour préparer cette AG mais ils ont refusés et se sont retrouvé quelques-uns et ont voté pour ma destitution. Ils n'ont jamais présenter un rapport clair et justifié de leurs propos. Le samedi 16/11/2013 ils se sont réuni en AG et ont voté pour ma destitution. Infos : l'ancien président fait partie du CA et en est le président du CA.

Comment puis-je me défendre ? Merci beaucoup à vous.

Sachant que quand j'ai pris la présidence, cette association était quasiment mort, aucun projet n'avançait plus et personne ne s'intéressait à notre association. Avec la direction, j'ai redynamisé l'association, plusieurs projets ont vu le jour.

Aidez moi, merci

Par **moisse**, le 17/11/2013 à 19:58

Bonjour,

Tout est dans les statuts.

C'est le collège qui procède à la nomination/élection du président qui peut aussi procéder à sa révocation.